FIER
FONDATION INCLUSION POUR UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX
SPORT & CULTURE

SOUS L'ÉGIDE DE FACE





GUIDE DE PRÉCONISATIONS

POUR **COMBATTRE LES LGBTI+ PHOBIES** ET **ASSURER LA DIVERSITÉ DANS LE SPORT**

AVEC LE SOUTIEN DE

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

DILCRAH
DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT

FSGL
Fédération Sportive Gaie et Lesbienne

FONDATION FIER • EDITION 2021

PEFC
10-31-3358

Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org

Retrouvez le **Guide des préconisations** en version numérique sur *www.fondationfier.fr/guide* également accessible via le QR-Code ci-contre, à l'aide de votre smartphone.

Ce guide a été imprimé en France :

- par un prestataire engagé dans une démarche eco-responsable (label PEFC + norme ISO 14001),
- à partir de papiers recyclés (couverture sans pelliculage + pages internes),
- dans des quantités raisonnées en complément d'une diffusion numérique.

Editeur : Fondation Fier • Imprimeur : Exaprint (mai 2021) • Réalisation graphique : Thomas Crozier.

www.fondationfier.fr © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.

Édito des coprésidents de la Fondation FIER	**5**
Édito de la Ministre chargée des Sports	**6**
Édito de la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances	**7**
Édito de la Déléguée interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT	**8**
Édito du président et de la vice-présidente de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne	**9**
Un nouvel outil pour l'inclusion	**10**
6 engagements existants	**11**
Les 17 préconisations	**12**
1 - Se doter d'un plan ambitieux	**13**
2 - Mesurer, contrôler et suivre	**13**
3 - Financer et budgéter	**14**
4 - Améliorer la représentation des diversités	**14**
5 - Promouvoir des règles sportives inclusives	**15**
6 - Sensibiliser	**15**
7 - Former	**16**
8 - Produire et diffuser des connaissances	**17**
9 - Agir en amont	**17**
10 - Revoir le dispositif de sanctions réglementaires	**18**
11 - Sanctionner au plan judiciaire	**18**
12 - Accompagner les victimes	**19**
13 - Créer en environnement bienveillant pour la visibilité des athlètes LGBTI+	**19**
14 - Aider les personnes LGBTI+ pour leur coming out public	**20**
15 - Travailler avec le réseau sportif LGBTI+	**21**
16 - Soutenir et participer aux événements sportifs inclusifs	**22**
17 - Adhérer au label IRIS Sport	**22**
Barème du label FIER Sport	**23**
Appel à projets	**24 - 26**
Annexe 1 - L'appel de Paris 2018	**28**
Annexe 2 - La Charte Sport & Trans	**29**
Annexe 3 - Notions juridiques	**30 - 31**
Annexe 4 - Guides et vade-mecum disponibles	**32**
Glossaire des notions et termes employés	**33 - 36**
Remerciements	**37**

 © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.



www.fondationfier.fr © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.

Mme Pascale Reinteau & M. Manuel Picaud
Coprésidents de la Fondation FIER - Sport & Culture



En 2020, nous fêtions les 10 ans de la charte contre l'homophobie dans le sport, élaborée par le ministère des sports, sur recommandation associative. En 2018, la France et la Ville de Paris ont accueilli pour la première fois les Gay Games organisés par l'association Paris 2018 avec 10317 personnes participantes venues de 91 pays pour fêter les diversités et l'inclusion. Ces initiatives ont fait prendre conscience des LGBTI+ phobies au monde sportif et au grand public.

Pourtant, les manifestations homophobes ou transphobes dans le sport restent nombreuses : insultes et banderoles homophobes dénoncées par la Ministre des Sports lors des matchs de football, exclusion des athlètes trans ou non binaires, moqueries banales envers les personnes lesbiennes, gays, bi ou trans, tabou du sujet dans la plupart des lieux de sport, rejets de joueurs supposé.es LGBTI+ et enfin quasi invisibilité d'athlètes lesbiennes, gays, bi ou trans, notamment dans les sports collectifs professionnels.



Cela fait plus de 20 ans que nous militons pour faire du sport une activité plus inclusive aux diversités, un espace bienveillant pour toute personne quelle que soit son identité de genre ou son orientation sexuelle. Forts de cette expérience, nous avons bâti un programme complet de préconisations pour aider concrètement le milieu sportif.

Nous demandons désormais, après des années de sensibilisation et d'informations sur ce sujet que le Ministère chargé des Sports, le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, la Diversité et l'Égalité des chances, la DILCRAH, les collectivités publiques et le mouvement sportif adoptent et appliquent ces préconisations.

Nous proposons de récompenser cette démarche par le nouveau label FIER Sport et notre équipe est prête à épauler les institutions et les associations pour mettre en œuvre ce plan ambitieux et hisser la France comme modèle dans ce domaine à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.



Edito de la Ministre

Mme Roxana Maracineanu
Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports

Dès mon arrivée au Ministère en octobre 2018, je me suis engagée contre toutes les formes de déviances et de discriminations sur ou autour des terrains de sport.



Depuis 3 ans, les infractions à caractère homophobe ou transphobe, sont en progression constante en France. En 2019, 62 % des victimes avaient moins de 35 ans.

Pourtant le caractère homophobe d'une agression aggrave l'infraction pénale et entraine une augmentation des peines encourues, quels que soient les lieux où les agressions sont intervenues.

La peur d'être moqué, exclu, violenté ou discriminé à cause de leur homosexualité constitue encore trop souvent une réalité pour nos jeunes sportifs, qui peuvent être confrontés à une exclusion d'une violence extrême : de leur famille, de l'école et de leur club sportif.

Le sport doit s'engager encore plus fortement et donner l'exemple à travers ses valeurs inclusives, de respect et de bienveillance.

Tous les acteurs (dirigeants, officiels, éducateurs, athlètes) et bien sûr toutes les institutions (fédérations, ligues, comités, clubs) doivent accompagner la démarche du gouvernement et des associations de lutte contre les LGBTI+phobies, pour combattre toutes les discriminations : homophobie, sexisme, racisme, préjugés, afin de libérer la parole, de casser les barrières, de changer les mentalités, et d'offrir à nos jeunes un environnement d'épanouissement et d'éducation.



Mme Élisabeth Moreno
Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Le sport est un accélérateur de l'inclusion. À travers ses valeurs intrinsèques, il est un formidable vecteur de respect, d'ouverture ainsi qu'un outil puissant de mixité.



Catalyseur universel de l'égalité et de l'inclusion, le sport peut être aussi un foyer de discriminations. Les personnes lesbiennes, gays, bi ou trans peuvent ainsi, sur le terrain comme aux abords, être victimes d'agressions ou de préjugés. Si des progrès ont été accomplis ces dernières années, les discriminations LGBTphobes n'ont, pour autant, pas été abolies. Il reste difficile encore aujourd'hui de vivre sa pratique sereinement, que l'on soit athlète ou supporter. Moqueries, insultes, menaces ou rejets demeurent, trop souvent, le quotidien des personnes homosexuelles et transgenres, dans le sport.

Parce que chaque discrimination est une violence, nous devons combattre résolument les LGBTphobies. Véritable défi culturel, cette lutte doit mobiliser toute notre société. Dans le sport, cet enjeu concerne aussi bien les dirigeants de clubs que les entraîneurs, les encadrants ou les associations de supporters et les médias.

Sensibiliser, former et sanctionner constituent ainsi les trois piliers que nous avons édictés avec Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, dans le Plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 afin de favoriser une pratique sportive inclusive. Un combat que nous menons aux côtés de la Fondation FIER afin de faire évoluer les mentalités avec en ligne de mire un objectif : faire du sport le lieu par excellence de l'inclusion.



Edito de la DILCRAH

Mme Sophie Elizéon
Préfète,
Déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-lgbt



Espace de socialisation par excellence, le monde sportif est porteur de valeurs nobles : respect des individus et des règles, dépassement de soi, solidarité.

Pour autant, l'homophobie et la transphobie sont toujours très présentes dans le sport : sur les terrains, dans les vestiaires, dans les tribunes de supporters. Ces manifestations de haine, particulièrement taboues dans le milieu sportif, se nourrissent de sexisme, d'essentialisme et de différentialisme. Elles sont le symbole d'une volonté d'exclure qui annihile les valeurs sportives.

Une autre voie existe : les associations sportives LGBT ont démontré ces dernières années qu'il était possible de faire du sport autrement, avec la volonté d'inclure, dans le respect des personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Dès l'extension de son champ d'action à la lutte contre la haine anti-LGBT en 2016, la DILCRAH a tenu à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation dans et par le sport. Elle est l'un des partenaires de la Fédération sportive gaie et lesbienne (FSGL) et a soutenu fortement l'organisation des Gay Games à Paris en août 2018. Ces « mondiaux de la diversité » ouverts à toutes et tous, ont contribué à mieux accueillir la diversité des personnes LGBT dans le sport, à faire reculer les préjugés et à combattre la haine dans le monde sportif. La DILCRAH travaille aujourd'hui étroitement avec la Fondation FIER. Je salue la création du label FIER Sport et à travers ce label, les 17 préconisations qu'il formule en matière de lutte contre la haine anti-LGBT dans le sport : de la gouvernance à la visibilité des personnes LGBT, en passant par la diversité et l'inclusion, l'éducation, la prévention et les sanctions.

La mise en œuvre du « plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ » dans lequel sont notamment engagés le ministère des Sports et le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, pourra utilement mobiliser et promouvoir le label FIER Sport auprès des fédérations, associations et clubs sportifs. Pour que les valeurs du sport infusent à tous les niveaux, des vestiaires aux tribunes en passant par les organes de direction et ainsi permettre l'avènement d'une pratique sportive inclusive et fraternelle.

M. Eric Arassus et Mme Hélène Germain

Président et vice-présidente de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL)



Rassemblant aujourd'hui une cinquantaine d'associations sportives inclusives et regroupant plus de 6 000 personnes lesbiennes, gays, bi, trans et alliées dans toute la France, la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) se crée en décembre 1986 pour organiser l'équipe française aux Gay Games. Depuis 35 ans, elle milite pour une pratique sportive inclusive dans un environnement bienveillant et contre toutes les discriminations, plus particulièrement celles liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

La FSGL établit naturellement un lien fort avec la Fondation FIER, créée en 2015 pour aider au financement des Gay Games d'août 2018. Elle est en effet à l'initiative des candidatures de Paris aux Gay Games et participe largement à l'association Paris 2018 qui délivre les jeux. A la dissolution de l'association hôte, elle rejoint, en avril 2019, le comité exécutif de la Fondation FIER qui gère l'héritage de l'événement.



En qualité de représentant et représentante de la FSGL, nous sommes heureux de voir éclore ce beau projet qui commence lors de ces jeux sportifs et conviviaux et qui s'inscrit parfaitement dans l'histoire et le plaidoyer de notre fédération.

Ces 17 préconisations et ce label FIER Sport vont permettre aux fédérations, associations et clubs sportifs de mettre en place des actions concrètes en faveur de l'inclusion des personnes LGBTQI+. La FSGL encourage le plus grand nombre à adhérer à cette démarche valorisante et accompagnera son réseau dans la mise en place de ces actions.



Un nouvel outil pour l'inclusion

Mission et Histoire

FIER
FONDATION INCLUSION POUR UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX
SPORT & CULTURE
SOUS L'ÉGIDE DE FACE



Favoriser l'inclusion et le respect des personnes LGBTI+ dans le sport et la culture :

- Financer des projets associatifs
- Réfléchir à des solutions
- Accompagner leur mise en œuvre

Origine et création

- Créée en 2015
- Héritage des *Gay Games Paris 2018*
- Reconnue d'Utilité Publique

Première fondation LGBTI+ en France

Avec plus de 25 mécènes et de 350 000 € récoltés, la Fondation FIER dispose des capacités pour apporter une forte contribution financière au mouvement associatif LGBTI+ national.

PARIS 2018 GAY GAMES 10 ALL EQUAL · GROUPE ADP · avanade · KTS France · LES IMPRODUCTIBLES CRÉATION · PRODUCTION
misterb&b · CEPTON strategies · DOUZE AVRIL AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION · On se dit tu · Arc-en-ciel immo AGENCE IMMOBILIÈRE RECOMMANDÉE

Premières associations soutenues

FSGL Fédération Sportive Gaie et Lesbienne · CONTREPIED VOLLEY-BALL · PARIS · CHATOURNE Productions · Sport et Citoyenneté Le Sport au service de la société · Gay Kitsch Camp · SÉROPOTES

Dons et Mécénat

Le financement de FIER repose sur le soutien de mécènes ponctuels ou récurrents. Chaque mécène ou personne donatrice bénéficie des avantages fiscaux de la loi Aillagon n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat et de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

www.fondationfier.fr/**dons**

FIER
www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

En 2010 : Charte contre l'homophobie dans le sport

Il y a 10 ans déjà, le Ministère des Sports établissait une charte contre l'homophobie dans le sport, signée par les fédérations, les associations nationales, les ligues professionnelles, les clubs, les associations, les établissements publics, etc. et comprenant les principes suivants :

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

1. **Prendre en compte** et reconnaître de manière explicite **l'homophobie** en tant que discrimination contraire aux principes universels de protection des Droits de l'Homme ;
2. **Dénoncer et prendre les sanctions adéquates contre toute attitude homophobe**, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée ;
3. **Promouvoir la diversité dans le sport** et assurer la diffusion de messages sur la tolérance, le respect et la dignité, en incluant systématiquement l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie ;
4. **Apporter aide et soutien aux pratiquants, entraîneurs ou autres personnes** évoluant dans le sport qui pourraient être harcelés, insultés ou mis à l'écart en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ;
5. **Mettre en place des modules éducatifs sur la lutte contre toutes les discriminations**, y compris l'homophobie, à destination de tous les acteurs du sport : un éducateur ou un entraîneur se doit d'empêcher ou de faire empêcher toute forme de discrimination et doit par conséquent y être préparé ;
6. **Recenser les actes d'homophobie** et en référer régulièrement au ministère chargé des sports (cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport) afin de constater l'évolution des comportements dans le sport et d'ajuster les actions à entreprendre.

Dix ans après, le bilan est encore perfectible

Les LGBTI+ phobies dans le sport restent bien réelles

- Les **incidents LGBTI+ phobes** en France et dans le sport sont toujours trop fréquents.
- Les **clichés** sont profondément ancrés dans la société, tant pour les questions d'identité de genre que d'orientation sexuelle.
- La **conscience des actes LGBTI+ phobes** n'est pas toujours perçue.
- Les **cadres de loi**, bien qu'existants, ne sont pas toujours appliqués, par méconnaissance ou défaut de perception des situations.

De nombreuses actions sont menées, mais ne démontrent pas toutes la même efficacité

- Les institutions publiques se sont emparées du sujet.
- Le monde fédéral sportif tente de se mettre en mouvement, non sans inertie.
- Plusieurs personnalités sportives, concernées ou alliées, s'engagent personnellement.
- Le milieu sportif affinitaire s'est structuré pour être moteur de la question.
- La recherche poursuit son analyse de ce sujet de société.

Les bonnes intentions se heurtent à plusieurs limites

- Un **manque de temps et de moyens** pour comprendre, ajuster et suivre les plans d'actions.
- Une **difficulté des personnes concernées** à comprendre les enjeux remettant en question leur clairvoyance et pouvant les pousser au déni.
- Une **absence de méthode** cohérente, structurée et adaptée à la gestion du sujet.
- L'idée que le sport serait un univers à part, en dehors des questions de droits.

 © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Les 17 préconisations de FIER

La Fondation FIER propose **17 préconisations** dans **6 grands thèmes** qui réactualisent et accentuent les axes politiques contre toutes les discriminations et la charte contre l'homophobie de 2010.

1 Gouvernance & Plan d'action

1. Mettre en place ou actualiser le plan d'actions contre les discriminations
2. Mesurer, contrôler et suivre
3. Financer et budgéter

2 Diversité & Inclusion

4. Améliorer la représentation des diversités
5. Promouvoir des règles inclusives

3 Éducation

6. Sensibiliser
7. Former
8. Produire et diffuser des connaissances

4 Prévention & Sanction

9. Agir en amont
10. Revoir le dispositif de sanctions réglementaires
11. Sanctionner au plan judiciaire
12. Accompagner les victimes

5 Visibilité LGBTI+

13. Créer un environnement bienveillant pour la visibilité des personnes LGBTI+
14. Aider les personnes LGBTI+ pour leur coming out public

6 Initiatives LGBTI+

15. Travailler en partenariat avec le réseau sportif LGBTI+
16. Soutenir et participer aux événements sportifs inclusifs
17. Adhérer au Label FIER Sport

www.fondationfier.fr © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.

Gouvernance & Plan d'action

1 Se doter d'un plan ambitieux

Mettre en place ou actualiser le plan d'action contre les discriminations, en incluant la lutte contre les LGBTI+ phobies et la promotion du respect des personnes LGBTI+, au niveau de toutes les organisations concernées par le sport. Cela peut revêtir la forme d'un livre blanc avec les moyens mobilisés, les mesures concrètes, les budgets, les calendriers et les outils de mesure.

Les étapes du plan d'action :

- **Faire un état des lieux précis**
- **Définir la Stratégie, les objectifs et l'éthique**
- **Estimer et allouer les moyens humains et financiers**
- **Identifier les actions concrètes :**
 - Prévention et sensibilisation
 - Programmes de formation
 - Sanctions et accompagnement des victimes
 - Inclusion et innovations
- **Communiquer et mobiliser**
- **Adopter un calendrier de mise en œuvre**
- **Mesurer les progrès et actualiser le plan d'action**



Gouvernance & Plan d'action

2 Mesurer, contrôler et suivre

Se doter d'un arsenal d'instruments de mesures, contrôles et suivis à la fois indépendants, exhaustifs et fiables, les appliquer et en tirer les conséquences : créer un observatoire spécifique.

- **Mieux recenser les actes homophobes dans le cadre sportif**
 - Par les personnes dirigeantes, encadrantes, arbitres, athlètes, bénévoles, journalistes et spectatrices (modèle de l'appli anglaise « Kick-it out »),
 - Dans les clubs, les fédérations, les salles,
 - En dehors de toute structure.
- **Créer un observatoire de suivi des discriminations dans le sport :** croiser les outils de remontée des signalements de SOS Homophobie, du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), des fédérations et de la nouvelle application ***Flag!***
- **Faire des enquêtes d'opinion** annuelles pour mesurer l'évolution du ressenti de la population et des pratiquants
- **Surveiller les réseaux sociaux** et mesurer les incidents sur Internet
- **Suivre les conséquences** des actes homophobes (condamnations, pénalités etc.)
- **Faire un bilan annuel** de tout le mouvement sportif avec une cartographie et des indicateurs précis



Gouvernance & Plan d'action

3 Financer et budgéter

Consacrer des moyens financiers à cette lutte en dégageant des budgets en interne.
Flécher des subventions chez les financeurs institutionnels et de mécènes privés.

Consacrer un budget à la lutte contre les LGBTI+ phobies
- Dans les clubs, les fédérations, les salles de sport
- Lors des événements sportifs
- Dans les formations et la communication

Flécher des subventions chez les financeurs institutionnels et les mécènes privés
- Agence Nationale du Sport - *agencedusport.fr*
- DILCRAH - *dilcrah.fr*
- Régions et départements - *Île-de-France*, *Pays de Loire*, *Bourgogne-FC*...
- Communes - *Ville de Paris*, *Lyon*, *Nice* ...
- Programme Erasmus+ de la Communauté Européenne - *ec.europa.eu* et *site.erasmusplus-jeunesse.fr*
- Fondation FIER Sport et Culture - *fondationfier.fr*
- Fonds de dotation LGBT - *fonds-dotation-lgbt.fr* ou Lesbien - *fondslesbien.org*
- FARE (football) - *farenet.org* ou Fondaction du football - *fondactiondufootball.com*
- etc.

Diversité & Inclusion

4 Améliorer la représentation des diversités

Améliorer la représentation des diversités : encourager la mixité des instances dirigeantes, recruter des personnes référentes Diversité, voire LGBTI+, dans chaque organisation sportive et monter des événements ou journées spéciales pour promouvoir dans chaque sport le respect envers les spectateurs et athlètes LGBTI+.

Profiter du renouvellement des conseils d'administration pour que plus de femmes, de jeunes, de personnes LGBTI+ s'y engagent.

Créer des postes de personne référente Diversité (ou LGBTI+) dans les organisations sportives vraiment formées sur les discriminations et motivées sur les questions LGBTI+

Organiser annuellement des journées spéciales pour promouvoir le respect envers les personnes spectatrices, sportives, encadrantes, bénévoles ou salariées LGBTI+.

LE ZOOM SUR

Calendrier des journées spéciales dédiées

• 31 mars	journée internationale de visibilité transgenre
• 26 avril	journée internationale de la visibilité lesbienne
• 17 mai	IDAHOBIT, journée mondiale contre les LGBTI+ phobies
• 23 septembre	journée de la bisexualité
• 11 octobre	Journée du coming out
• 20 novembre	journée internationale du souvenir Trans
• Octobre	ExisTransInter à Paris
• Mai - juillet	marches des fiertés LGBTI+ (dans toute la France et à Paris le dernier samedi du mois de juin)



www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Diversité & Inclusion

5 Promouvoir des règles sportives inclusives

Promouvoir des règles inclusives. Faire évoluer les pratiques sportives sans préjugés selon les propositions de l'Appel de Paris 2018 et la Charte Trans de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne, d'Out Trans et d' Acceptess-T : couples de même sexe, mixité des pratiques, ouverture de tous les sports quel que soit le genre, auto-évaluation du genre par les athlètes trans, ...

- **Diffuser et appliquer les préconisations de l'Appel de Paris 2018**, résultat de la conférence sur le sport pour tout public pendant les Gay Games dans le monde sportif (*voir annexe 1*)
- **Diffuser et appliquer la Charte Trans** de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne, d'Out Trans et d' Acceptess-T dans l'ensemble des organisations sportives (*voir annexe 2*)





Éducation

6 Sensibiliser

Sensibiliser toutes les personnes de l'univers sportif au respect de l'autre, de son corps, de son apparence, de son handicap ; à l'acceptation de la diversité et l'égalité des droits quelle que soit son orientation sexuelle ou identité de genre ; aux stéréotypes, aux préjugés et aux discriminations ; au risque suicidaire et à la protection de la vie privée et de l'intimité.



Cette sensibilisation globale concerne toutes les personnes en rapport avec le sport et à tous les âges de la vie, de l'école aux clubs de sport privés et aux professionnels des médias :

- **dès l'école**, en insistant notamment sur la pratique mixte du sport scolaire et l'emploi attentif des mots du personnel enseignant comme des élèves contre les stéréotypes.
- **dans les organisations sportives** (fédérations, Agence Nationale du Sport, CNOSF, CPSF, CROS etc.).
- **dans les clubs publics ou privés et les accueils de loisirs**.
- **dans les centres de formations** par discipline, les filières STAPS, les CREPS et l'INSEP etc.
- **dans les structures d'accueil sportives** (stades, gymnases...).
- **dans les associations de supporters** en particulier dans le football.
- **dans les médias**, en particulier les journalistes et pigistes.

Éducation

7 Former

Réunir et mettre à jour tous les **outils de formation** existants ; s'appuyer sur les associations spécialisées et les **laboratoires de recherche** ; personnaliser les approches selon le public visé ; créer une formation universitaire continue sur les discriminations et incivilités dans le sport ; soutenir de nouvelles structures dédiées à ces formations

S'adresser à toutes les strates du mouvement sportif, des programmes de formation et de sensibilisation doivent être proposés :

- pour les **personnes dirigeantes, staff, coachs et arbitres** qui sont les garants de l'éthique et des règles sportives,
- pour les **personnes sportives professionnelles ou en loisir**,
- pour les **personnes salariées du public ou du privé** en contact avec les athlètes,
- pour les **jeunes**,
- pour les **bénévoles**,
- pour les **personnes supportrices**,
- pour les **journalistes**.

Rassembler l'ensemble des bonnes pratiques, outils et supports de formation déjà créés par des associations, des universités, des laboratoires de recherche ou des institutions publiques et gouvernementales.

Proposer une formation universitaire continue sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, appuyée par un laboratoire de recherches spécialisé sur ces questions.

Soutenir une ou des structures dédiées à cette formation pour la diffuser et l'actualiser.





FIER
www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Éducation

8 Produire et diffuser des connaissances

Encourager la **recherche scientifique** thématique et l'**organisation de conférences** et colloques avec **un rendez-vous annuel**.

- **Financer davantage de recherches** sur cette thématique afin que de nombreuses équipes travaillent pour obtenir davantage de données fiables.
- **Faciliter les colloques** dans le monde sportif, éducatif et professionnel pour diffuser les bonnes pratiques et confronter les acteurs de terrain, les chercheurs et les institutionnels
- **Organiser un rendez-vous annuel** de synthèse sous l'égide des Ministères chargés des Sports, de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, du CNOSF, du CPSF, de l'ANS et de la DILCRAH pour faire le bilan des recherches, de la situation et des actions menées.

- CNOSF : Comité National Olympique du Sport Français
- CPSF : Comité Paralympique du Sport Français
- ANS : Agence Nationale du Sport
- DILCRAH : Délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT







Prévention & Sanction

9 Agir en amont

Lutter pour l'égalité des droits au plan universel.

- Le gouvernement français doit continuer à l'ONU et par tous ses canaux diplomatiques à défendre la dépénalisation de l'homosexualité et les discriminations envers les personnes LGBTI+. Tant que la LGBTI+ phobie d'État subsiste, des individus pourront s'en prévaloir.

Prévenir tout comportement discriminatoire (dont les LGBTI+ phobies).

- **Faire accepter aux spectateurs les règles sportives de fair-play et de respect** et évidemment les dispositions légales anti discriminations à l'achat de tout billet.
- **Rappeler régulièrement aux athlètes les obligations de respect dans les règlements sportifs** et les sanctions éventuelles.
- **Diffuser dans toutes les organisations sportives des brochures d'information, des affiches, des spots vidéos ou des podcasts** : leur mettre à disposition des informations synthétiques et claires prônant le respect de diversités et le rejet des discriminations, en montrant des images positives.
- **Organiser des ateliers, jeux et débats pour tout public** : sortir de l'omerta en organisant des séances plus ou moins formelles sur les discriminations dans le sport sans les hiérarchiser ni les opposer (sexisme, racisme, LGBTI+ phobies) et déconstruire les stéréotypes et les comportements ou propos discriminatoires ou haineux.

10 Revoir le dispositif de sanctions réglementaires

Appliquer les **sanctions de manière cohérente** en révisant les règles pour qu'elles soient dissuasives, proportionnées et équivalentes quel que soit le type de discrimination.

Les règlements sportifs, disciplinaires, généraux, intérieurs des clubs, des associations, des ligues et des fédérations sportives **doivent prévoir** :

- **le respect de tous** les membres, joueurs, officiels, agents, bénévoles et spectateurs quelle que soit leur diversité ;
- **des sanctions équivalentes** quel que soit le type de discriminations ou de violences commises.



Quelques points à voir :

- revoir les barèmes des sanctions disciplinaires, les rendre vraiment dissuasifs et les appliquer ;
- uniformiser les sanctions dans le même sport, voire dans des sports similaires ;
- prévoir une échelle progressive des sanctions en fonction de la gravité des faits ;
- définir ce qu'on entend par déontologie, éthique, morale ou esprit sportif ;
- vérifier que les fédérations ont bien constitué un comité Éthique et Déontologie et adopté une charte éthique ;
- prévoir la remontée systématique des incivilités à l'observatoire ;
- faciliter la saisine des commissions disciplinaires ou instances.

Prévention & Sanction

11 Sanctionner au plan judiciaire

Poursuivre en justice si la faute ou le comportement discriminatoire et violent le justifie : faire connaître et appliquer les lois.

Diffuser les informations juridiques au sein de toutes les structures sportives (affiche, guide, etc.). *Voir l'annexe 3* sur les lois en vigueur et les responsabilités des individus ou des dirigeants et organisations sportives.

Communiquer largement sur les démarches à suivre de manière à simplifier les plaintes, saisines ou signalements pour les victimes et les dirigeants, et notamment la possibilité de la pré-plainte en ligne pour un fait discriminatoire dont les injures et violences LGBTI+ phobes. Les victimes peuvent bénéficier d"enquêtes judiciaires, administratives ou/et fédérales disciplinaires.

Ne pas se limiter à l'application des règlements sportifs : certains actes ou propos nécessitent un renvoi au tribunal ; à noter que le harcèlement d'ambiance dans une structure ciblant les personnes LGBTI+ en général et non de manière nominative est aussi condamnable.

Veiller à ce que tous les incidents soient bien déclarés : notamment auprès de la cellule **Signal-Sports** du ministère des Sports et auprès de l'AFSVFP (Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play).

Poursuivre systématiquement au pénal ou au civil dès lors que l'incident ou l'infraction est manifeste.

Se faire accompagner : bénéficier d'aide des structures de lutte contre les discriminations et saisir le Défenseur des droits en cas de besoin.

www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Prévention & Sanction

12 Accompagner les victimes

Accompagner les victimes sur les plans psychologique, judiciaire et réglementaire.

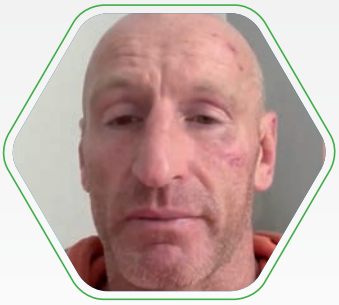
- **Identifier** en interne une personne référente formée ou un contact auprès d'une association spécialisée partenaire pour accompagner des victimes sur les plans psychologique, judiciaire et/ou réglementaire.
- **Faire connaître les droits et les recours** possibles.
- **Transmettre les coordonnées** des associations d'aide aux victimes.
- **Se porter partie civile** des victimes d'actes LGBTI+ phobes.

SOS homophobie 01 48 06 42 41 Ligne d'écoute anonyme

116 006 Numéro d'aide aux victimes Service & appel gratuits - 7j/7

ravad réseau d'assistance aux victimes d'agression ou de discrimination

Contactez le défenseur des droits www.defenseurdesdroits.fr 09 69 39 00 00 | LE DÉFENSEUR DES DROITS Le droit en action





Ci-dessus, des sportifs victimes d'actes homophobes : Gareth Thomas et Mélanie Hénique.

Visibilité LGBTI+

13 Créer un environnement bienveillant pour la visibilité des athlètes LGBTI+

Aider la visibilité des athlètes LGBTI+ en faisant comprendre l'importance du coming out.

Pour beaucoup, l'orientation sexuelle relève de la vie privée. Pourtant, l'invisibilité véhicule tous les préjugés et peut entraîner un mal être des personnes concernées.

L'idée n'est pas d'en faire ni une obligation ni une incantation, mais de créer un environnement bienveillant et de le permettre quand la personne est prête.



LE ZOOM SUR

Pourquoi les associations LGBTI+ sont favorables au coming out des athlètes ?

- Pour qu'ils/elles **vivent mieux**
- Pour qu'ils/elles **inspirent d'autres** joueurs et les jeunes qui ont besoin de « **rôles modèles** »
- Pour **lutter contre les stéréotypes** auprès du grand public

Pourquoi les clubs devraient encourager la visibilité des personnes LGBTI+ dans leur sport ?

- Pour **ne pas se priver de talents**, soit parce que les personnes LGBTI+ utilisent une partie de leur énergie à être quelqu'un d'autre, soit parce qu'elles ne participent pas ou plus au jeu.
- Pour **éviter une mauvaise image du sport** en affichant la même proportion de LGBTI+ parmi les licenciés qu'au niveau national (entre 5 et 10%).
- Pour **démontrer l'image inclusive des clubs** par le respect et l'exemplarité de leurs athlètes ouvertement LGBTI+.

Visibilité LGBTI+

14 Aider les personnes LGBTI+ pour leur coming out public

Aider à la visibilité des personnes LGBTI+, notamment les athlètes de haut niveau pour leur importance de rôle modèle, en faisant comprendre l'importance du coming out.

- - Risques du coming out - -

Insultes, désolidarisation de l'équipe, pressions extérieures, perte de sponsoring, dé-sélection, fermeture de carrière à certains pays, persécution dans certains pays...

+ + Bénéfices du coming out + +

Meilleure estime de soi, meilleures performances, gain potentiel de sponsors, notoriété comme rôle modèle, émancipation et acte politique...



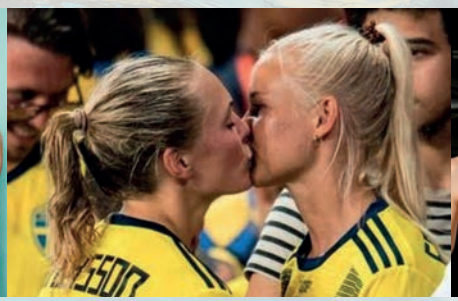
Pour réussir leur coming out, l'athlète, le coach ou le dirigeant devraient :

- **le préparer en plusieurs étapes**, quitte à se faire aider par une structure dédiée ;
- **obtenir le soutien de leurs pairs**, réunis éventuellement en association LGBTI+ friendly ;
- **être entouré de la bienveillance** des journalistes, dirigeants, officiels, joueurs, spectateurs, sponsors et membres de la famille.

Un coming out collectif serait aussi un idéal ne faisant pas porter la nouvelle sur une seule personne.



Le gymnaste Jeffrey Wammes (2e G) et le pilote automobile Mike Verschuur (1e D) font leur coming out à côté de leurs pairs hétéros.



Les footballeuses internationales Pernille Harder et Magda Eriksson.



Niels Raoul Boone, Ruben Claeys, Simon Haerinck (gay) et Henri Steyaert : 4 rameurs belges (aviron) s'affichent contre l'homophobie (2019).

 © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Initiatives LGBTI+

15 Travailler avec le réseau sportif « LGBTI+ »

Travailler en partenariat avec les associations sportives LGBTI+ fédérées par la FSGL et avec la Fondation FIER, pour gagner en crédibilité et bénéficier de leur expertise et formaliser ces partenariats au niveau national et local.

Il existe en France plus de **60 associations LGBTI+** friendly dans de très nombreux sports et dans toute la France. La plupart est fédérée par la FSGL.

Elles ont l'avantage de :

- maîtriser à la fois leur(s) sport(s) et l'inclusion des personnes LGBTI+ ;
- être en capacité de participer à des rencontres avec les autres organisations sportives ;
- pouvoir intervenir dans des actions de sensibilisation.

La Fondation FIER enrichit le plaidoyer et synthétise le suivi.

Liste non exhaustive.

Initiatives LGBTI+

16 Soutenir et participer aux événements sportifs inclusifs

Soutenir et participer aux événements sportifs « hétéro-friendly » organisés par les associations sportives LGBTI+ : ces événements promeuvent la participation du plus grand nombre pour lutter contre les discriminations et inciter au respect de toutes les différences.

- les **Gay Games**, rassemblement quadriennal mondial ;
- les **EuroGames**, rassemblement annuel européen ;
- les **tournois LGBTI+** en France, comme le Tournoi international de Paris (TIP), Tournoi International Gay et Lesbien de Lyon (TIGALY), Tournoi International de Montpellier Méditerranée (TIMM), etc. ;
- les « **Maisons des fiertés** » lors des compétitions internationales (Pride House).



Initiatives LGBTI+

17 Adhérer au label FIER Sport

La Fondation FIER crée le Label FIER Sport pour mettre en avant toutes les organisations sportives (fédérations, ligues, événements ou clubs sportifs, collectivités territoriales, équipementiers…) qui s'engagent dans la mise en œuvre des 17 préconisations proposées par la Fondation FIER et acceptent d'évaluer leurs réalisations concrètes pour l'inclusion et le respect des personnes LGBTI+.



➡ La procédure, totalement gratuite et en ligne, se fait en deux étapes :
- une auto-évaluation en répondant à **100 questions** sur les 17 préconisations organisées autour de **6 thèmes** : 100 réponses pour calculer son Indice de Respect et d'Inclusion dans le Sport (IRIS) de la période considérée.
- une demande du label FIER Sport si l'IRIS est supérieur à 50 points : la Fondation décerne le label après analyse du dossier composé du questionnaire rempli et des pièces justificatives.

➡ Chaque organisation sportive s'appuiera sur l'IRIS pour identifier aisément ses axes d'amélioration et les prioriser. A son initiative, elle pourra l'actualiser et mesurer ainsi les progrès qu'elle aura réalisés.

➡ L'IRIS permettra aussi de comparer les différentes démarches, de stimuler les innovations et de tendre vers un sport juste en mettant hors-jeu les discriminations, la souffrance et la solitude.

www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Barème du Label FIER Sport

La labellisation débutera officiellement à l'automne 2021, mais l'ensemble des questions et du processus figurent déjà sur la page dédiée : **https://fondationfier.fr/label**

1 Gouvernance & Plan d'action — 20 POINTS

- 1 Mettre en place ou actualiser le plan d'actions contre les discriminations
- 2 Mesurer, contrôler et suivre
- 3 Financer et budgéter

2 Diversité & Inclusion — 15 POINTS

- 4 Améliorer la représentation des diversités
- 5 Promouvoir des règles inclusives

3 Éducation — 22 POINTS

- 6 Sensibiliser
- 7 Former
- 8 Produire et diffuser des connaissances

4 Prévention & Sanction — 21 POINTS

- 9 Agir en amont
- 10 Revoir le dispositif de sanctions réglementaires
- 11 Sanctionner au plan judiciaire
- 12 Accompagner les victimes

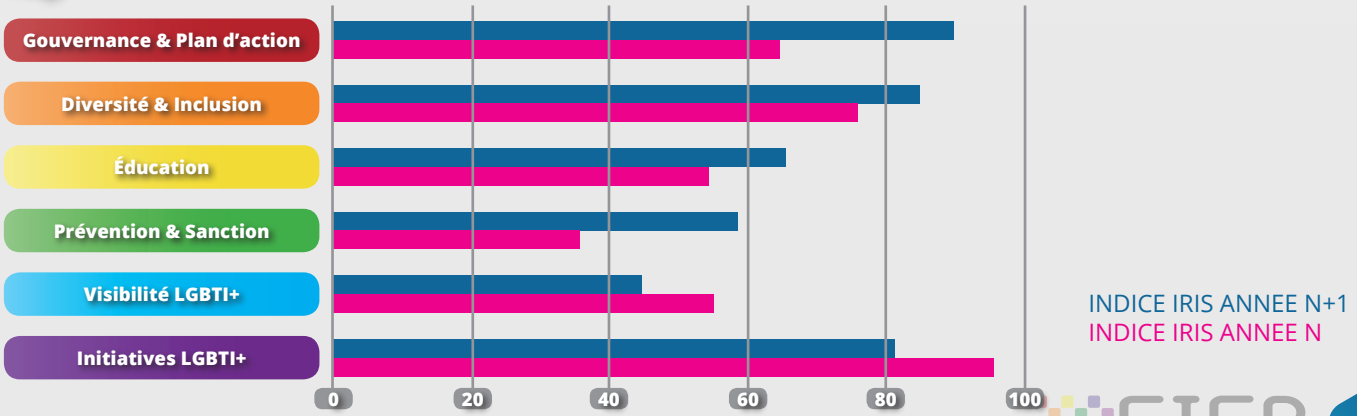
5 Visibilité LGBTI+ — 11 POINTS

- 13 Créer un environnement bienveillant pour la visibilité des personnes LGBTI+
- 14 Aider les personnes LGBTI+ pour leur coming out public

6 Initiatives LGBTI+ — 11 POINTS

- 15 Travailler en partenariat avec le réseau sportif LGBTI+
- 16 Soutenir et participer aux événements sportifs inclusifs
- 17 Adhérer au Label FIER Sport

Exemple de visualisation de l'Indice de Respect et d'inclusion dans le sport (IRIS - label FIER Sport)



www.fondationfier.fr © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.

Appel à projets

Généralités

Chaque projet doit :

- être porté par une **association française de loi 1901** à but non lucratif, de plus de 3 ans d'existence, et relevant de l'intérêt général au sens des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.
- permettre davantage d'**inclusion**, d'accès, de visibilité et de respect des **personnes LGBTI+** dans **le Sport ou la Culture** en France et ses Territoires d'Outre-Mer
- soit répondre à des critères précis (notamment inédits, innovants et originaux)
- soit répondre à des préconisations spécifiques de la Fondation FIER

Exemples de projets :
films documentaires, expositions, tournois sportifs, bourses de solidarité aux Gay Games, chorales ou orchestres, œuvre littéraire ou bande dessinée, études, clips vidéos ou courts-métrages, programme de sensibilisation, etc...

La campagne d'appels à projets se déroule tout au long de l'année avec un appel spécifique le 17 mai de chaque année.

La Fondation FIER choisit les meilleurs projets qu'elle accompagne ensuite. Ses financements prennent la forme de prix, de bourse ou de subvention.

www.fondationfier.fr/**projets**



Spécificités

En réponse à ses préconisations, la Fondation FIER appelle les associations à soumettre des projets répondant à l'une ou plusieurs des préconisations suivantes **pour un sport plus inclusif et respectueux** pour les personnes LGBTI+ :

- **Mesurer, contrôler et suivre les violences anti LGBTI+ et les discriminations**, en se dotant d'un nouvel arsenal d'outils à la fois indépendants, exhaustifs et fiables, en les appliquant et en en tirant les conséquences: par exemple, création d'un observatoire.
- **Améliorer la diversité au sein des organisation sportives** : encourager la mixité des instances dirigeantes, recruter des référents diversité, voire LGBTI+.
- **Monter des événements ou journées spéciales** pour promouvoir dans chaque sport le respect envers les spectateurs et athlètes LGBTI+.
- **Sensibiliser et former** : créer des outils de sensibilisation et/ou de formation.
- **Créer des vidéos ou des affiches** de campagne d'inclusion et de respect des personnes LGBTI+ dans le sport.
- **Produire et diffuser des connaissances** : Encourager la recherche scientifique thématique.
- **Organisation de conférences et colloques** sur la thématique des LGBTI+phobies et des solutions pour mieux inclure et respecter les personnes LGBTI+ dans le sport sensibilisation, etc...

FIER www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Mode de sélection attribution des fonds

- Le **Comité de sélection** est composé de
 - Mécènes
 - Ancien.ne.s dirigeant.e.s de Paris 2018 (sport, culture, festivités, inclusion)
- Il décide de la répartition des projets soutenus en fonction des **thématiques ciblées** (Sport et Culture) et de ses **priorités**.
- **Le financement proposé**
 - ne pourra pas excéder 30% du budget consacré au projet, sauf exception ou réponse aux préconisations FIER ;
 - sera dans une fourchette entre un minimum 1000 € et un maximum de 20 000 € ;
 - sera ajusté à la fin de projet sur les dépenses réelles du projet (qui ne peuvent excéder le budget présenté et dont la part restera celle calculée sur le budget) ;
 - sera versé en plusieurs fois en fonction de l'avancement du projet.
- Les factures seront demandées en justificatif.
- **Les critères priorisés sont : originalité, innovation, nouveauté**, inclusion, éducation, héritage, impact médiatique ou/et respect de l'appel à projets.
- **Un cofinancement avec d'autres institutions publiques ou privées** (Etat, collectivités locales, entreprises) sera considéré comme une valeur ajoutée.
- Le porteur du projet apportera des **contreparties de la visibilité** auprès des bénéficiaires et des gratuités au profit de la Fondation FIER selon les cas.
- La Fondation FIER n'a pas vocation à financer les budgets de fonctionnement et projets récurrents.



Contenu du dossier de candidature

Détails à fournir sur le projet :

- **Type de financement demandé**
 - Montant sollicité
 - Échéancier le cas échéant
 - Part sur le budget total
- **Résumé**
 - Titre
 - Description
 - Date ou durée
- **Données financières**
 - Budget total
 - Sources de financement (dont déjà acquises)
 - Détail des dépenses
- **Déroulement**
 - Lieu
 - Responsable
 - Public visé
 - Partenaires éventuels
- **Étude d'impacts**
 - Retombées attendues, éventuellement impact économique
 - Approche de développement durable
 - Risques identifiés
- **Impact communication**
 - Plan de communication prévu
 - Impact médiatique attendu
- **Contreparties de visibilité** et de gratuités offertes à la Fondation
 - Nature
 - Nombre
 - Valeur ou estimation

Appel à projets

Informations nécessaires

Informations et justificatifs nécessaires du porteur de projet



- **Coordonnées**
 - Adresse(s) en France
 - Réseaux sociaux et site internet
- **Activités principales et objet social**
- **Adhérents**
 - Nombre d'adhérents
 - Publics concernés
- **Gouvernance**
 - Composition du bureau ou conseil d'administration
 - Principes de gouvernance
- **Résultats des exercices précédents**
 - Derniers rapports moral et financier
 - Rapport des commissaires aux comptes (le cas échéant)
- **Budget de l'année en cours**
 - Budget documenté du projet (devis)
 - Budget documenté global de l'Association pour l'année en cours
- **Documents administratifs**
 - Statuts,
 - Règlement intérieur
 - N° Siret
 - Coordonnées des membres du bureau
 - Polices d'assurance
 - Coordonnées bancaires de l'Association
 - Coordonnées complètes du porteur de projet

Déroulé

En marge du calendrier de l'appel à projets ci-dessous, tout dossier finalisé peut être adressé à la Fondation tout au long de l'année.

Appel à projets → Dépôt du dossier → Présélection → Instruction → Décision → Suivi et valorisation

Etape 1	Lancement de l'appel à projets
Etape 2	Échéance de dépôt de dossier (uniquement par mail à manuel.picaud@fondationfier.fr)
Etape 3	Pré-sélection des dossiers complets en phase avec les objectifs de la Fondation
Etape 4	Instruction des dossiers
Etape 5	Annonce des lauréats
Etape 6	Signature de la convention de partenariat
Etape 7	Suivi et valorisation des projets financés

www.fondationfier.fr © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.

Annexes & Glossaire

Annexe 1 L'appel de Paris 2018 pour un sport plus inclusif

- Appuyer la **dépénalisation universelle** de l'homosexualité.
- Valoriser les actions et innovations des **associations sportives LGBTI+**.
- Élaborer un programme de **sensibilisation, de prévention et de sanction** des entraîneurs, dirigeants, supporters et pratiquants coupables de propos ou d'actes homophobes.
- Intégrer un **référent LGBTI+** au sein des instances sportives nationales et internationales.
- Ouvrir les compétitions sportives nationales et internationales, amateures ou professionnelles, **aux couples de même sexe** (patinage, danse sportive...).



- Promouvoir l'activité physique ou sportive tout au long de la vie et en tous lieux.
- Renforcer la culture sportive des jeunes en faisant, des écoles jusqu'aux universités, des lieux de vie actifs où l'éducation physique et sportive est valorisée.
- Faciliter le recours à l'activité physique dans le cadre d'un parcours de santé.
- Encourager les fédérations sportives à proposer des licences sport-santé ou sport loisir à des tarifs préférentiels.
- Soutenir le déploiement du « sport sur ordonnance » et améliorer la formation et l'information des médecins traitants.
- Instaurer un rendez-vous annuel pour fêter le sport et ses valeurs à travers le monde.
- Adopter une approche globale responsable en matière de prévention des substances dopantes et récréatives.
- Intensifier la mise en accessibilité des infrastructures et des services sportifs et encourager le sport partagé.
- Visibiliser les personnes en situation de handicap et imposer une couverture médiatique des grandes compétitions handisport.
- Encourager le développement d'une offre de pratique à destination des séniors, en centrant l'activité sur le bénéficiaire.
- **Lutter contre les stéréotypes** dès l'enfance et encourager les jeunes filles et jeunes garçons à pratiquer tous les sports.



- Décliner les mesures favorisant la **parité dans les instances dirigeantes**.
- Permettre aux **personnes trans** de décider seules du genre de compétition ou de pratique et encourager les rencontres mixtes sans référence aux genres des personnes.

www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Annexe 2 La Charte Sport & Trans

L'ASSOCIATION SIGNATAIRE DE CETTE CHARTE S'ENGAGE AINSI À :

1. **Soigner son langage** : utiliser autant que possible des termes neutres pour s'adresser à un groupe ou à une personne inconnue; respecter les préférences de genre, de nom et de civilité de chaque participant·e.
2. **Dialoguer** : si une personne transitionne au sein du club, il convient de lui demander comment elle souhaiterait être accompagnée et de décider de tout aménagement avec, et non pour elle.
3. **Inclure** : tout mettre en œuvre pour inclure les personnes trans, tout âge confondu, que la personne soit en mesure de jouer dans l'équipe de son choix ou qu'elle soit contrainte de continuer à jouer dans l'équipe correspondant à son genre assigné.
4. **Prendre des dispositions dans la mesure du possible** : si le club intègre des toilettes, des vestiaires ou des douches, garantir que l'intimité de chacun·e soit préservée dans les espaces genrés.
5. **Laisser la personne faire ses propres choix** : partir du principe que chacun·e choisit les toilettes/douches/vestiaires qui lui correspondent et accepter qu'on ne peut déterminer le genre d'une personne sur la base de sa seule apparence.
6. **Mettre à jour** : modifier documents et dossiers dans les meilleurs délais, sans faire de complications.
7. **Communiquer** : faire valoir ses pratiques inclusives - sur le site de l'association, dans son affichage, dans ses programmes ...
8. **Combattre** : les stéréotypes et les normes de genre.
9. **Remettre en cause** : prendre au sérieux toute remarque (« vanne ») ou attitude sexiste, transphobe, biphobe, lesbophobe ou homophobe et prévoir un dispositif disciplinaire en conséquence.

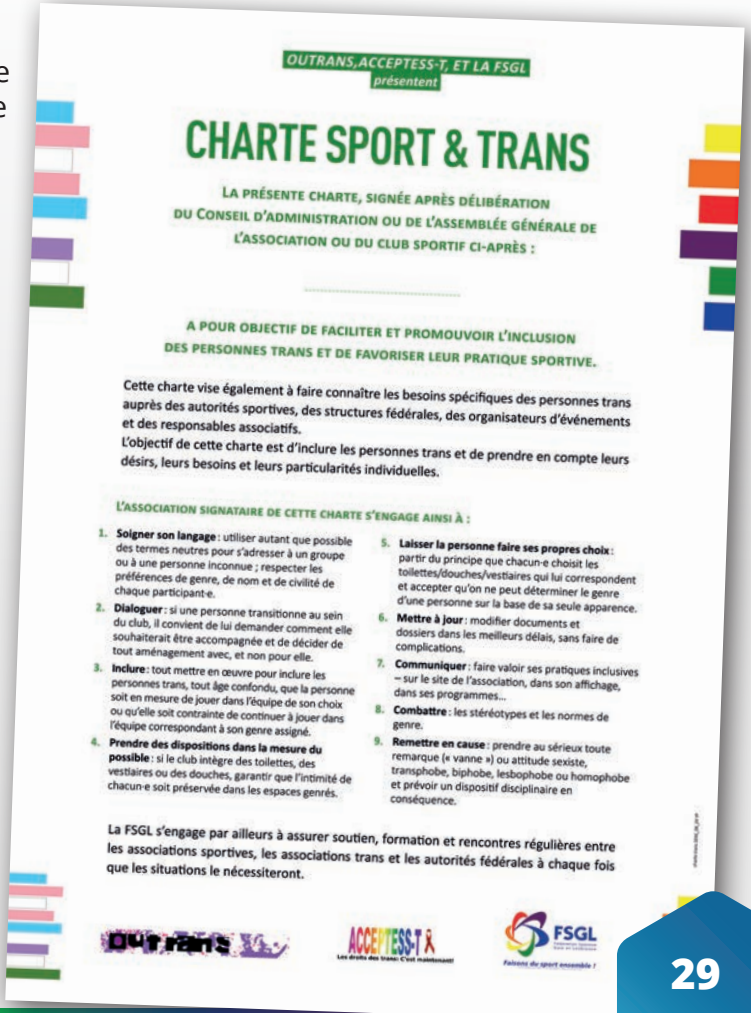
Cette charte a été élaborée par la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne et de nombreuses associations de personnes trans de toute la France.

LE ZOOM SUR

À ajouter deux axes liés aux compétitions :

• **Liberté de choix** : permettre aux personnes trans de décider seules du genre de compétition ou de pratique

• **Neutralité du genre** : encourager les rencontres mixtes sans référence aux genres des personnes. (conférence Sport & diversité Paris 2018)



OUTRANS, ACCEPTESS-T, ET LA FSGL présentent

CHARTE SPORT & TRANS

LA PRÉSENTE CHARTE, SIGNÉE APRÈS DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB SPORTIF CI-APRÈS :

A POUR OBJECTIF DE FACILITER ET PROMOUVOIR L'INCLUSION DES PERSONNES TRANS ET DE FAVORISER LEUR PRATIQUE SPORTIVE.

Cette charte vise également à faire connaître les besoins spécifiques des personnes trans auprès des autorités sportives, des structures fédérales, des organisateurs d'événements et des responsables associatifs.
L'objectif de cette charte est d'inclure les personnes trans et de prendre en compte leurs désirs, leurs besoins et leurs particularités individuelles.

L'ASSOCIATION SIGNATAIRE DE CETTE CHARTE S'ENGAGE AINSI À :

1. **Soigner son langage** : utiliser autant que possible des termes neutres pour s'adresser à un groupe ou à une personne inconnue ; respecter les préférences de genre, de nom et de civilité de chaque participant·e.
2. **Dialoguer** : si une personne transitionne au sein du club, il convient de lui demander comment elle souhaiterait être accompagnée et de décider de tout aménagement avec, et non pour elle.
3. **Inclure** : tout mettre en œuvre pour inclure les personnes trans, tout âge confondu, que la personne soit en mesure de jouer dans l'équipe de son choix ou qu'elle soit contrainte de continuer à jouer dans l'équipe correspondant à son genre assigné.
4. **Prendre des dispositions dans la mesure du possible** : si le club intègre des toilettes, des vestiaires ou des douches, garantir que l'intimité de chacun·e soit préservée dans les espaces genrés.
5. **Laisser la personne faire ses propres choix** : partir du principe que chacun·e choisit les toilettes/douches/vestiaires qui lui correspondent et accepter qu'on ne peut déterminer le genre d'une personne sur la base de sa seule apparence.
6. **Mettre à jour** : modifier documents et dossiers dans les meilleurs délais, sans faire de complications.
7. **Communiquer** : faire valoir ses pratiques inclusives – sur le site de l'association, dans son affichage, dans ses programmes...
8. **Combattre** : les stéréotypes et les normes de genre.
9. **Remettre en cause** : prendre au sérieux toute remarque (« vanne ») ou attitude sexiste, transphobe, biphobe, lesbophobe ou homophobe et prévoir un dispositif disciplinaire en conséquence.

La FSGL s'engage par ailleurs à assurer soutien, formation et rencontres régulières entre les associations sportives, les associations trans et les autorités fédérales à chaque fois que les situations le nécessiteront.

Annexe 3 Notions juridiques

Lois, amendes et peines de prison • contre les actes et propos anti LGBTI+

• **Discrimination** : article 225-1, 2, 3, 16 du code pénal / Lois du 27 mai 2008 :

- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende pour l'auteur d'une discrimination.
- 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende pour l'auteur d'une discrimination si celle-ci a été commise dans un lieu accueillant du public ou lorsqu'elle est commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, lorsque celle-ci, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, refuse le bénéfice d'un droit accordé par la loi et/ou entrave l'exercice normal d'une activité économique quelconque (article 432-7 du code pénal).
- 1 an d'emprisonnement et 3750 € d'amende pour l'auteur d'une discrimination commise à la suite d'un harcèlement moral ou sexuel (article L.1155-2 du code du travail). Les situations concernées couvrent également les mesures discriminatoires en matière de rémunération, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat.

• **Les discours haineux** en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre selon la Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 :

- La provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence (article 24-alinéas 7 et 8), l'injure publique (articles 29-7 et 33-2/3) et la diffamation publique (articles 29-1 et 32-2/3) sont depuis la loi du 27 janvier 2017 punies au même niveau, soit un an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende. Depuis le décret du 3 août 2017, les injures non publiques constituent des contraventions de la 5e catégorie (1 500€ d'amende maximum).

• **Aggravation des peines dans le cadre de manifestations sportives** en raison de comportements haineux ; article 132-77 du code pénal / loi du 27 janvier 2017 :

- Le mobile sexiste, homophobe ou transphobe (infraction commise en raison du genre, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, vraie ou supposée, de la victime) est une circonstance aggravante générale qui s'applique pour tous les crimes ou délits punis d'une peine d'emprisonnement et augmente la peine encourue ou aggrave la nature de l'infraction.

Lois, amendes et peines de prison • Atteintes, agressions sexuelles et viols

• **Atteinte sexuelle sur personne mineure** : selon l'article 227 du code pénal, l'exercice ou la tentative d'une atteinte sexuelle commise SANS violence, contrainte, menace ni surprise par une personne majeure est un délit qui expose à :

- 7 ans de prison et 100 000 € d'amende
- 10 ans de prison et 50 000 € d'amende en cas de circonstances aggravantes

• **Agression sexuelle** : selon l'article 222-22 du code pénal, l'exercice ou la tentative d'une atteinte sexuelle commise AVEC violence, contrainte, menace ou surprise par une personne majeure est un délit qui expose à :

- 5 à 7 ans de prison et 50 000 à 75 000 € d'amende
- 10 ans de prison et 150 000 € d'amende en cas de circonstances aggravantes

• **Viol** : selon l'article 222-23 du code pénal, tout acte de pénétration (anale, buccale, vaginale, digitale, par un objet ou une partie du corps), de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace, surprise est un crime qui expose à :

- 15 ans de prison
- Perpétuité en cas de circonstances aggravantes

+ Cellule du ministère **Signal-Sports** pour les violences, notamment aggravées en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre : signal-sports@sports.gouv.fr

www.fondationfier.fr © Fondation FIER • ne pas reproduire sans accord préalable.

Lois, amendes et peines de prison • Obligation de dénoncer crimes et délits et d'assister les victimes en péril

• **Obligation** : selon l'article 40 du code de procédure pénale, toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui a connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions est tenu de prévenir sans délai le procureur de la République et de lui transmettre tous les renseignements, procès-verbaux etc.

• **Crimes et délits contre l'intégrité corporelle** : Selon l'article 223-6 du code pénal, quiconque ne dénonce pas un tel comportement ou ne porte pas secours aux victimes (sauf mise en danger de soi-même ou d'autrui) s'expose à :

- 5 ans de prison et 75 000 € d'amende ;
- 7 ans de prison et 100 000 € d'amende si la victime est mineure de moins de quinze ans.

• **Non dénonciation de crimes (viols)** : Selon l'article 434-1 du code pénal, quiconque (sauf quelques exceptions) a connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, n'en informe pas les autorités judiciaires ou administratives est passible de :

- 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

• **Non dénonciation de délits** (privations, mauvais traitements, agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse) : Selon l'article 434-3 du code pénal, quiconque (sauf quelques exceptions) n'en informe pas les autorités judiciaires ou administratives est passible de :

- 3 ans de prison et 45 000 € d'amende ;
- 5 ans de prison et 75 000 € d'amende si la victime est mineure de moins de quinze ans.

• **Levée du secret professionnel** : pour les personnes, non-fonctionnaires, astreintes au secret professionnel, l'article 226-14 du code pénal prévoit de lever le secret professionnel, en cas de privations ou de sévices, y compris les infractions de nature sexuelle, infligées à une personne mineure, même sans l'accord préalable de la personne mineure victime.



Annexe 4 Guides et vade-mecum disponibles

1 / Liens clés sur le site du Ministère chargé des Sports

- Page internet → *https://sports.gouv.fr/ethique-integrite/prevenir-les-discriminations/lgbt-phobies/*
- Fiche de sensibilisation → *https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/tousconcernessport_discriminations_plaketa5_a.pdf*
- « boîte à outils » → *https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/prevention7outils_2021_vdef.pdf*

2 / Associations concernées

- Carnet Inclusion 2021 (FSGL) → *http://www.fsgl.org/inclusion*
- Livrets sur l'**Homophobie dans le football** (Foot Ensemble) → *http://footensemble.fr*

3 / Guides juridiques mis à disposition par le Ministère chargé des Sports

- Guide juridique (Professionnels) sur la prévention des incivilités, des violences et des discriminations dans le champ du sport (édition 2018)
 → *http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique_prevention_violens_dans_le_sport__2018_vf.pdf*

- Petit guide juridique 2021 (formateurs et formatrices / Grand Public) pour mieux appréhender les comportements n'ayant pas leur place dans le champ du sport et leurs conséquences (notamment juridiques)
 → *https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/petitguidejuridique2021_vdef.pdf*

4 / Guide éducatif auprès des personnes mineures

- Guide de prévention à l'attention des éducateurs sportifs qui interviennent auprès des enfants et des jeunes mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère chargé des sports (2019)
 → *https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidesexualite_2019_vf_2019.pdf*

- Lignes directrices et de bonnes pratiques d'accompagnement des élèves trans rédigées par un collectif d'associations de personnes trans (Au-delà Du Genre, En Trans, Pari-T, Transat, Trans 3.0)
 → *https://www.adgparis.org/guide/lignes_directrices_et_de_bonnes_pratiques_d_accompagnement_des_eleve_trans.pdf*

5 / Campagnes ministérielles de communication grand public

- Campagne de sensibilisation **#TousConcernés** (2020-2021)
 → *https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/zoom-sur/article/campagne-de-sensibilisation-et-de-prevention-des-violences-dans-le-sport*

- Campagne de sensibilisation **#ExAequo** (2018)
 → *https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ex_aequo_-_dossier_de_presse.pdf*



Glossaire des notions et des termes employés

Ce document comprend des notions et des termes dont les contours et définitions peuvent nécessiter des précisions.

Orientation sexuelle Cette expression, née dans les années 1970, désigne le désir affectif, émotionnel, physique et/ou sexuel, l'attirance érotique pour les personnes de même sexe (homosexualité – gay ou lesbienne), de sexe différent (hétérosexualité) ou indifféremment pour l'un ou l'autre sexe (bisexualité). L'hétérosexualité est instituée en norme sociale. Les préfixes bi-hétéro-homo permettent de caractériser des modalités spécifiques de l'orientation sexuelle (Lhomond, Saurel-Cubizolles, 2009). L'orientation sexuelle constitue également pour les individus une manière de se définir. Elle est donc un élément important de l'identité des personnes. Parler d'orientation sexuelle peut renvoyer à plusieurs niveaux qui peuvent être associés ou distincts : une attirance ou des désirs, des pratiques ou encore une identification (se définir, s'identifier comme).

Lesbiennes Personnes qui s'identifient comme femmes et attirées émotionnellement, physiquement et/ou sexuellement par d'autres femmes.

Gays Personnes qui s'identifient comme hommes et attirées émotionnellement, physiquement et/ou sexuellement par d'autres hommes.

Bisexuel.le.s, ou Bi.e.s Personnes attirées émotionnellement, physiquement et/ou sexuellement – indifféremment ou alternativement – par d'autres femmes et d'autres hommes.

Hétérosexuel.le.s ou Hétéros Personnes attirées émotionnellement, physiquement et/ou sexuellement par des personnes de l'autre sexe [on parle ici de catégories de sexe. On peut être un homme (catégorie de sexe) attiré par des hommes masculins ou féminins (genre)].

Asexuel.le.s Personnes qui ne ressentent pas d'attirance sexuelle envers d'autres personnes.

Pansexuel.le.s ou Pans Personnes attirées émotionnellement, physiquement et/ou sexuellement par des femmes, des hommes ou des personnes non-binaires. La pansexualité est « *souvent définie par la possibilité d'aimer quelqu'un parce que c'est une personne* » (Trachman, Lejbowicz, 2018).

Identité de genre L'identité est une qualité qui permet d'identifier une personne et, pour cette personne de s'identifier. L'identité de genre correspond pour une personne à son sentiment – issu de l'éducation et de la socialisation – d'appartenance à une catégorie sexuée (homme ou femme) ou bien à un autre genre ou encore à aucun ou aux deux genres. Elle peut correspondre ou non au sexe de la personne. Elle se forme selon des facteurs sociaux et psychologiques complexes à partir de la sexuation des individus

Trans' «*Les trans' sont des personnes qui ne se reconnaissent pas dans la catégorie de sexe qui leur a été assignée à la naissance et qui entreprennent d'en changer.*» (Beaubatie, 2019) Ce préfixe renvoie à différentes manières de les caractériser, selon le degré de proximité avec les protocoles médicaux («transsexuel·le»), les positionnements militants («transgenre») ou les affirmations identitaires («transidentité»).

Glossaire



Cisgenres ou Cis Se dit d'une personne dont le genre correspond à celui qui lui a été attribué à la naissance. Le terme est utilisé – le plus souvent dans un propos militant – pour caractériser les normes sociales de genre.

Non binaires Se dit d'une personne dont le genre ne se cantonne pas aux genres binaires homme/femme (Trachman, Lejbowicz, 2018).

Intersexes Personnes nées avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas à la catégorisation physiologique binaire de la sexuation (mâle-femelle). « *Être intersexe n'est pas tant une condition qu'un vécu* » et une identité (Vincent Guillot, 2008).

Queer Le qualificatif queer traduit le refus des catégorisations binaires dominantes de genre et de sexualités. Il peut ainsi servir à une personne à se qualifier ou à affirmer une démarche transgressive en matière de genre, de sexualité ou des deux, visant à les déconstruire/reconstruire. Le terme queer renvoie par ailleurs à une théorisation critique, à un activisme militant ou encore à un engagement artistique. Parfois utilisé à propos d'événements non conventionnels (soirées queer) ou comme synonyme d'homosexuel.le.

LGBTIQ+ ou LGBTI+ Acronyme qui désigne l'ensemble des personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, les personnes Trans, Intersexes, Queer et les autres personnes qui ne se reconnaissent ni comme hétérosexuelles ni comme cisgenres (+).

Allié.e.s Personnes qui soutiennent les personnes LGBTIQ+. Ce terme englobe les allié.e.s hétéros ainsi que les personnes au sein de la communauté LGBTIQ+ qui se soutiennent les un.es les autres.

Coming out Annonce volontaire de son orientation sexuelle comme gay, lesbienne ou bisexuel.le ou de son identité de genre comme trans, voire sa séropositivité au VIH.

Outing Révélation de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de la séropositivité d'une personne sans son accord ou à son insu. Cela constitue une violation de la vie privée et expose à des dommages-intérêts, prononcés à la suite d'une action judiciaire devant un tribunal civil.

Stéréotypes Les stéréotypes constituent un ensemble de croyances partagées qui peuvent être attribuées à un groupe social qu'elles associent à certaines caractéristiques. Ces croyances peuvent avoir un effet de simplification, voire de distorsion de la réalité dont elles rendent compte.

Préjugés Jugements préétablis, prédispositions affectivement favorables ou défavorables à l'égard d'une réalité ou, pour ce qui nous concerne, à l'égard d'un groupe d'individus.

Discrimination Une discrimination correspond à un traitement défavorable d'une personne ou groupe de personnes par rapport à une autre ou d'autres dans une situation comparable. En droit, ce traitement défavorable « doit généralement remplir **deux conditions cumulatives** : être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap…) **ET** relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement…). » (Défenseur des Droits)

www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

Parmi les critères de discrimination illégaux figurent le sexe, la grossesse, l'état de santé, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'apparence physique, la situation de famille, etc. Les discriminations supposent des actes de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence. L'accès aux loisirs, notamment sportifs, constitue une situation visée par la loi. Une discrimination peut être exercée collectivement ou individuellement, elle peut être intentionnelle ou non, directe ou indirecte («Une discrimination peut aussi être indirecte si une règle apparemment neutre a pour effet un traitement défavorable sur des personnes en raison d'un de ces mêmes critères.»). Une discrimination peut entraîner des sanctions pénales ou administratives.

L'article 225-2 du code pénal précise les 3 critères cumulatifs qui constituent une discrimination :
1. traitement défavorable d'une personne ou groupe de personnes par rapport à une autre ou d'autres dans une situation comparable.
2. fondé sur l'un des 25 critères de discriminations définies dans l'article 225-1 du Code pénal (dont l'orientation sexuelle et l'identité de genre) ou depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté la discrimination envers des personnes qui ont subi ou refusé de subir un bizutage (article 225-2-1 du Code pénal), y compris en milieu sportif (article 225-16-1 du code pénal).
3. dans un domaine déterminé par la loi (article 225-2) comme le refus de fourniture d'un bien ou d'un service, l'accès à un logement ou un emploi, l'éducation (sport, stage, formation...).

Biphobie, homophobie, lesbophobie, transphobie

Étymologiquement, parler de phobie renvoie à une peur. Dans le langage courant, les termes construits avec le suffixe « phobie » indiquent le mépris, le rejet, la peur, la colère déraisonnable, l'intolérance, l'oppression ou la haine envers respectivement la bisexualité et les personnes bisexuelles, l'homosexualité et les personnes gays ou lesbiennes et enfin la transidentité et les personnes trans. Les termes ainsi construits renvoient aussi bien au rejet des personnes ou des pratiques réelles ou supposées. Ils traduisent des idéologies (comprises comme des représentations du monde), des représentations le plus souvent stéréotypées et dépréciatives. Ils servent aussi à spécifier des violences physiques (bousculades, passages à tabac, viols, meurtres...), des violences psychologiques ou symboliques (harcèlement, insultes, injures, moqueries visant à rabaisser, humilier, disqualifier ou détruire la victime ou la cible) ou la violence diffuse ou ordinaire (« je ne suis pas homophobe, mais... »), mais encore le refus de service, les dégradations de biens et les discriminations ou encore la négation (niant l'existence de personnes LGBTIQ+).

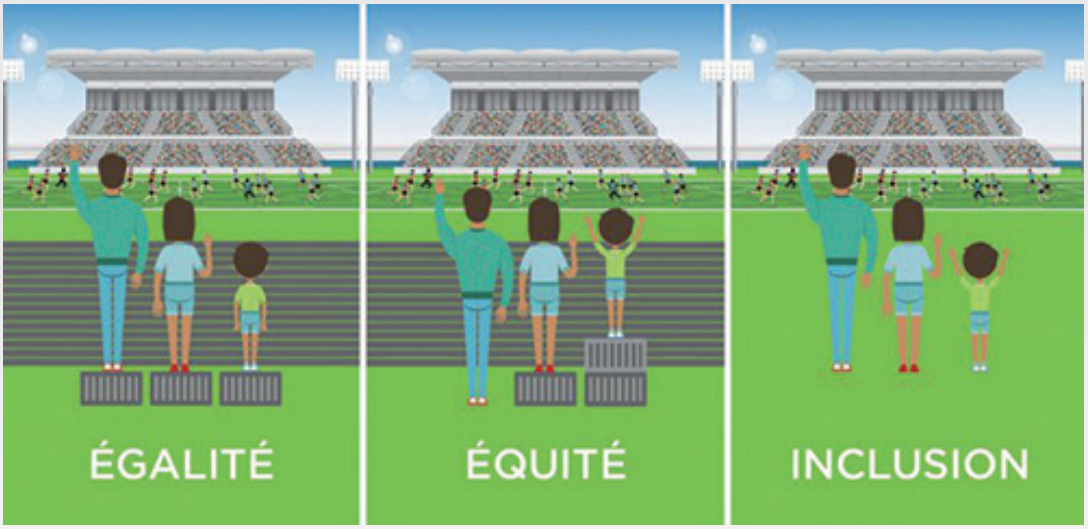
Sexisme

Le sexisme est une idéologie – c'est-à-dire une représentation du monde, faite de représentations, de valeurs, de symboliques... – qui hiérarchise les individus en fonction de leur sexe. Pour le Haut Conseil à l'Égalité (2019), le sexisme « *repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, d'une part, et d'autre part, est un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence (remarques, ...) aux plus graves (viols, meurtres, ...).* » Il peut conduire à des actions ou des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes en fonction uniquement de leur sexe.

Inclusion

Processus, action qui consiste à inclure. L'inclusion est aussi le résultat de ce processus. Dans le cadre du sport, ce processus suppose d'accepter et d'accueillir tous les publics. Cela implique la création d'un environnement et la mise en place de dispositifs où toutes les personnes sont respectées, peuvent participer et avoir un libre accès à toutes les activités et aux mêmes possibilités :

- en recensant et en supprimant les obstacles (physiques ou procéduraux, réels ou symboliques, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes, notamment les personnes les plus vulnérables ou les plus éloignées de la pratique.
- en affirmant des valeurs et des principes d'égalité (l'équité est un moyen de l'égalité, voir plus bas), de justice et de respect en se montrant ouverts à différentes opinions et perspectives, en acquérant une compréhension des autres cultures, expériences et communautés et en faisant un effort conscient pour être accueillants, bienveillants et respectueux de tout le monde.
- en éliminant des obstacles à travers la transformation des milieux autant que par l'outillage des individus (empowerment).



Différence entre l'égalité, l'équité et l'inclusion
(crédit : Nathalie Lavoie, UQAM ; déclinaison d'une illustration originale du professeur Craig Froehle)

Dans une organisation sportive, travailler pour l'inclusion signifie que l'organisation accepte collectivement de modifier l'environnement d'apprentissage, de pratique sportive ou de compétition pour que chaque personne puisse y exprimer son plein potentiel.

Équité L'équité est un principe qui implique une appréciation juste de ce qui est dû à chaque personne qu'elle considère avec respect dans sa spécificité. Ainsi comprise, l'équité est un moyen de l'égalité qui conduit à :

- traiter chacun et chacune de manière à faire disparaître ou aplanir les obstacles à l'accès la pratique et à son maintien dans la pratique.
- s'assurer que les mécanismes d'affectation des ressources et de prise de décision soient justes pour tous et qu'ils n'introduisent aucune discrimination.
- adopter des mesures pour mettre fin aux discriminations et aux inégalités signalées et documentées et pour garantir une véritable égalité des chances.

Diversité La diversité est l'état de ce qui est divers. Cet état est un constat. La Commission européenne la définit comme la « *présence de différentes valeurs, attitudes, cadres culturels, croyances, orientations sexuelles, compétences, connaissances et expériences propres à chaque membre d'un groupe.* » « *Celui qui diffère de moi, loin de me léser m'enrichit* », écrit Saint-Exupéry. La diversité est une manière de reconnaître et de valoriser toutes les différences visibles ou invisibles, notamment liées à l'âge, au niveau d'éducation, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'appartenance religieuse ou spirituelle, au handicap, à l'origine ethnique, à la culture, à la situation socioéconomique, à l'apparence, etc. La prise en compte de la diversité participe à une meilleure représentativité de toute la population, une plus grande variété des points de vue et des approches, une meilleure qualité de vie, mais aussi une plus grande performance collective, un mieux-être individuel et au final contribue à mieux vivre ensemble. Cette prise en compte conduit à une politique claire de non-discrimination.

Respect Le respect est une valeur qui incite à traiter une personne avec égards, considération et dignité. Une organisation sportive ne peut prospérer sans le respect de soi, des autres, de la diversité et de l'avenir. Le respect requiert que chacun fasse preuve d'ouverture et d'inclusion dans ses relations, que ce soit au sein de l'organisation sportive ou à l'extérieur. Hiérarchiquement, le respect est le stade le plus abouti de la reconnaissance de l'autre. Il se distingue de la tolérance qui comporte une notion de jugement et d'effort pour accepter la différence (rapportée à un jugement de valeur implicite).

www.fondationfier.fr © Fondation FIER · ne pas reproduire sans accord préalable.

La Fondation

Outre les personnes citées en dernière page (contacts), ce dossier a été conçu avec la participation des autres membres du Comité Exécutif de la Fondation FIER et le soutien de la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne :

- Evelyne Chenoun
- Stéphanie Peccia-Galetto
- Sandrine Fruchart
- Frédérique Vidal
- Jean-Paul Cluzel
- Matthieu Jost et François des Landes (Misterbnb)
- Alain Périé
- Laurent Stachnick
- Thierry Mercier-Renoir



Les Institutions

Merci au Ministère chargé des Sports, au Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes de la Diversité et de l'Égalité des chances, et à la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT pour leurs contributions et leur soutien.

Les Mécènes

Merci à l'ensemble de nos mécènes et donateurs, en particulier les sociétés ADP Aéroports de Paris, Avanade, KTS et Les Improductibles.



Crédits

Sauf exception précisée, la plupart des photos et illustrations est extraite de la banque d'images des Gay Games / Paris 2018.

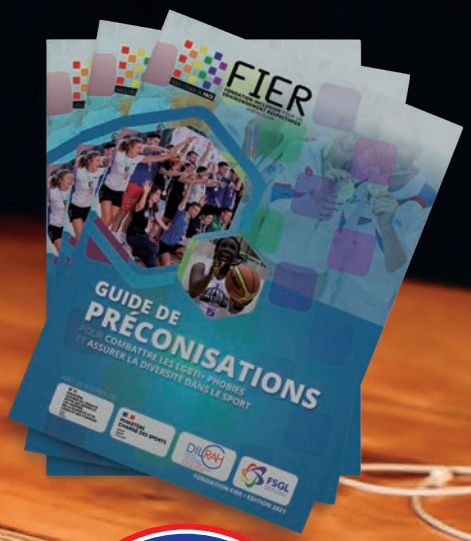
Couv - Guillaume Galmiche • Cassandre Giros • Christian Beghin
p4 - Nicolas Martin
p5 - Pascale Reinteau • Paris 2018 • Thomas Crozier
p6 + p7 - Cabinets des Ministres
p8 - DILCRAH
p9 - FSGL
p10 - Franck Weens
p12 - Unsplash / Omid Kashmari
P13 - Cassandre Giros • FLAG!
p14 - Guillaume Galmiche
p15 - Jimmy Monnier • Pascale Angelosanto • Ministère de l'Education Nationale • Swiss Olympic
p17 - Régis Dugué • Guillaume Galmiche • Aylau Tik
p18 - Thomas Crozier
p19 - Gareth Thomas • Youtube.com/proudtoplay
p20 - Christian Beghin • Guillaume Galmiche • LHomo / Linda. nl • instagram.com/pharder10 / Pernille Harder • Instagram.com/samesportdifferentsexuality / Simon Haerinck
P21 - Paris 2018
p24 + 25 - Mathieu Faluomi
p26 - Yehiner Marmolejo
p28 - Régis Dugué
p29 - Charte Sport & Trans (Acceptess-T / Outrans)
p31 - Unsplash / Robin Benzrihem
p32 - Ministère des Sports • SOS Homophobie
p33 - Mathieu Faluomi
p34 + 38 - Pascale Angelosanto
p37 - Mathieu Faluomi • Paris 2018 • Jean-Paul Cluzel • Matthieu Jost
p40 - P2018 • Philippe Liotard • Guillaume Galmiche

SOUS L'ÉGIDE DE **FACE**

FIER

FONDATION INCLUSION POUR UN **ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX**
SPORT & CULTURE

Pour **renforcer l'inclusion des personnes LGBTI+** et **assurer la diversité dans le sport**, ces outils sont pour vous !



Le Guide des Préconisations

Utilisez nos **17 préconisations** pour pratiquer le sport quelle que soit son identité de genre ou son orientation sexuelle.

Le Label «FIER Sport»

Évaluez les engagements et les réalisations de votre organisation sportive en 100 questions et demandez le label FIER Sport (ouverture automne 2021).



Les appels à projets sportifs ou culturels

Associations, vérifiez l'éligibilité de votre projet original puis sollicitez un accompagnement financier !

www.**fondationfier.fr**

/projets
/label
/guide
/dons

Fondation Inclusion pour un Environnement Respectueux dans le Sport et la Culture, sous l'égide de **FACE**.
© Fondation FIER • www.fondationfier.fr • Crédit photo : Pexels / Polina Tankilevitch.

www.fondationfier.fr

@Fondationfier Paris2018TV @Fondationfier



SOUS L'ÉGIDE DE FACE

FIER

FONDATION INCLUSION POUR UN **ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX**

SPORT & CULTURE

FIER
SPORT & CULTURE
SOUS L'ÉGIDE DE FACE

FONDATION FIER
C/O FACE chez ENGIE/ CRIGEN
361 avenue du président Wilson
93211 Saint Denis la Plaine Cedex

Presse : fondationfier.fr/presse



Pascale Reinteau
Coprésidente
06 75 044 105
pascale.reinteau@fondationfier.fr



Manuel Picaud
Coprésident
06 76 085 087
manuel.picaud@fondationfier.fr



Philippe Liotard
Maître de Conférences – HDR
Enseignant-Chercheur au Laboratoire L-VIS
de l'Université Claude Bernard Lyon 1



Thomas Crozier
Consultant Événementiel et Communication
thomas.crozier@fondationfier.fr



Jean-Philippe Franqueville
Directeur Événements
jean-philippe.franqueville@fondationfier.fr